

ployés de la Direction de l'Intérieur, y compris les employés du Secrétariat du Gouvernement, est composé de la manière suivante :

Un chef de bureau,
Un sous-chef,
Six écrivains auxiliaires,
Un interprète,
Un élève-interprète,
Un garçon de bureau, gardien de l'entrepôt.

Art. 2. Sont en conséquence nommés :

Chef de bureau de 2^e classe, aux appointements annuels de 6,600^f :

M. Lagarde, gérant actuel de la caisse indigène, qui est appelé à diriger le 2^e bureau : Contributions et budgets.

Sous-chef de bureau de 2^e classe, aux appointements annuels de 5,500^f :

M. Gardey, précédemment sous-chef de bureau à la direction des affaires indigènes.
M. Gardey, dirigera à ce titre le 1^{er} bureau : Administration générale et contentieux.

Écrivains titulaires de 1^{re} classe, à la solde annuelle de 3,000^f :

MM. Noël, agent du service actif des contributions, en ce moment en congé en France, dont l'emploi est réservé dans la colonie.

Gardet, qui remplira les fonctions de secrétaire du Directeur de l'Intérieur.

Crochet, employé actuellement au secrétariat du Commandant, et qui y reste provisoirement détaché.

Écrivains titulaires de 2^e classe, à la solde annuelle de 2,700^f :

MM. Lepage, agent du service actif des contributions.

Ytier, id. id.

Ces deux employés continueront leurs services au bureau des contributions.

Écrivains auxiliaires de 3^e classe, à la solde annuelle de 1,200 francs.

Les S^{rs} Arie a Teraimano, employé précédemment à la direction des affaires indigènes, servira au 1^{er} bureau : Administration générale et contentieux ;

Tournade, employé actuellement au service des contributions et qui continuera ses services au même bureau ;

Buchin, écrivain au secrétariat de l'Ordonnateur, appelé à servir au 1^{er} bureau : Administration générale et contentieux.

Interprète de 1^{re} classe, aux appointements annuels de 4,500 francs.

M. Cadousteau, précédemment interprète à la direction des affaires indigènes.

Élève interprète à la solde annuelle de 1,200 francs.

Le S^r Tematuanui a Mati, employé actuellement au secrétariat du Gouvernement et qui y restera détaché.

Garçon de bureau et gardien de l'entrepôt, à la solde annuelle de 1,800 fr.

Le S^r Lafont, remplissant précédemment les mêmes fonctions au service des contributions.